



## Metz-Thionville : métropole en devenir

Un récent rapport de l'INSEE de Lorraine (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) plaide pour la création d'une intercommunalité renforcée entre Metz et Thionville, afin de créer une véritable dynamique d'image et d'attractivité. Cette éventualité placerait ainsi l'espace Metz-Thionville au 11<sup>ème</sup> rang français des aires urbaines en termes de population. Ce territoire homogène et continu le long de l'autoroute A 31 représente en effet un espace de plus de 600 000 habitants qui partagent le même mode de vie. Mais le morcellement politique, la faiblesse de la ressource fiscale, le vieillissement démographique, ainsi que la fuite des jeunes diplômés constituent autant de défis à relever.

Si les deux aires urbaines regroupent 267 communes, seule, celle de Metz ne se classe qu'au 16<sup>ème</sup> rang en France en nombre d'habitants et se compare à celle de Nancy ou de Clermont-Ferrand. Quant à celle de Thionville, elle ne pointe qu'au 52<sup>ème</sup> rang, de même dimension que celle d'Angoulême. La population de l'aire urbaine Metz-Thionville a crû de 15 % depuis 1962, soit un rythme plus élevé que la moyenne lorraine (6 %), mais qui reste plus faible par rapport aux aires urbaines de même taille. En dépit d'une attractivité démographique limitée, l'ensemble Metz-Thionville connaît cela dit une densification de son tissu urbain, sous le double effet d'une extension des zones d'habitat et d'un développement des zones d'activités économiques. Mais dans sa course à la métropolisation, Metz-Thionville part avec un handicap. En effet, la première ville de Lorraine n'abrite qu'une université sur son territoire, à savoir l'Université Paul-Verlaine, six écoles d'ingénieurs et une école de commerce. À la rentrée 2007-2008, elle regroupait 14 500 étudiants, dont 94 % suivaient des cours sur l'un des trois campus de l'agglomération messine. Les 6 % restants se répartissaient sur des sites universitaires « délocalisés » dans le reste du département, dont 3 % du côté de Thionville et de Yutz. Pour s'affirmer sur la scène internationale, l'avenir de l'université messine passe par un rapprochement avec Nancy, dans le cadre d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) lorrain (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/2008/12/09/le-label-campus-pour-luniversite-lorraine/>).

De même, toujours selon l'étude de l'INSEE de Lorraine, les fameuses fonctions métropolitaines constituent clairement un énorme défi à relever pour l'ensemble Metz-Thionville. Rappelons que les fonctions métropolitaines regroupent un ensemble d'activités considérées comme stratégiques dans cinq domaines, à savoir la gestion, la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises et la culture-loisirs. Si Metz-Thionville se situe comme nous l'avons précédemment vu au 11<sup>ème</sup> rang des aires urbaines en termes de population, le couple pointe seulement à la 17<sup>ème</sup> place pour ces fonctions métropolitaines, traduisant une carence évidente en la matière.

Et pour ne rien arranger au schmilblick, il faut désormais adjoindre désormais les iniques et odieuses restructurations militaires, avec leur lot de fermetures de casernes et synonymes de pertes d'emplois et mais aussi de départs de familles. Ces arbitrages politiques purement parisiens vont ainsi lourdement peser sur l'évolution démographique de l'espace Metz-Thionville. On prévoit en effet pas moins de 5 600 départs de militaires, soit un équivalent de

14 000 personnes si l'on y induit les familles. A cela s'ajoute encore pour l'économie locale une perte de 167 millions d'euros au titre des salaires versés, qui ne sera pas sans effet sur les emplois indirects !

Dans un territoire dense, marqué par l'étalement résidentiel urbain et les reconfigurations de sites industriels, l'espace Metz-Thionville doit également composer avec la présence toute proche du Luxembourg qui, s'il fournit des emplois d'un côté, le concurrence par ailleurs en accueillant des entreprises créées par des Lorrains. S'il capte une partie de sa matière grise, le Luxembourg doit ainsi également apporter de la richesse pour permettre à Metz-Thionville de créer des complémentarités profitables. Il faut dire que l'emploi frontalier a permis de fixer une partie des actifs, qui, sans cela, aurait certainement quitter le territoire. Cette spécificité transfrontalière donne en contre partie naissance à de nouveaux besoins de nature métropolitaine, notamment dans les domaines des transports et des services, qui contribuent au rapprochement envisagé, de façon à créer une interdépendance stratégique.

Enfin, pour les statisticiens de l'INSEE, la création d'entreprises innovantes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, le rapprochement entre les universités de Metz et de Nancy et le développement des infrastructures de transport sont les conditions nécessaires à un amarrage à la dynamique du Nord de l'Europe de cette métropole en devenir. En attendant, l'ouverture prochaine du Centre Pompidou-Metz (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/centre-pompidou-metz/>), pourrait créer un « effet Bilbao », en référence à la ville espagnole dont l'image a été littéralement transformée grâce au musée Guggenheim. Encore faut-il inclure à Metz ce magnifique équipement dans un grand projet urbain. Le musée d'art contemporain, comme la demande de classement au patrimoine mondial de l'humanité du quartier impérial (voir : <http://www.obivi.fr/voyage-decouvertes/carnets-de-route/82818-l-integralite-du-centre-de-metz-classe-a-l-unesco>) ou encore le projet de construction d'un grand stade (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/projets-de-stade/>) peuvent agir comme levier d'un nouvel élan.

### **Lexique.**

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat. Une unité urbaine est ainsi un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti, pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions, et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci.

(Source : INSEE de Lorraine)